



Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 174/18

Objet

Adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage au service « Pack RH » de la CAGD au 1^{er} janvier 2019

Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

Rapporteur :

Jean THUREL

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, V. Chevriaut, R. Curly.

Depuis 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux communes et établissements publics de son territoire la mise à disposition de son service « Ressources Humaines », qui englobe l'ensemble des missions relatives à la gestion du personnel des collectivités. Le développement de cette prestation fait partie intégrante du Schéma de Mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole 2016-2020 adopté en Conseil Communautaire le 4 février 2016.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage souhaite adhérer à ce service « pack RH » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il convient donc pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de valider cette adhésion à son service « pack RH ».

Les modalités de mise en œuvre de cette mutualisation du service « Ressources Humaines », dont le principe est prévu par les articles L.5214-16-1, L.5215-27 et L.5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont fixées dans une convention de prestation de services conclue entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage.

Le coût relatif à cette prestation de service correspond au coût total du service « Ressources Humaines » (coût du personnel et frais de fonctionnement), soit un coût unitaire fixé à 35 euros par bulletin de paie traité.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole facturera au Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage, à chaque mois échu, le montant correspondant au nombre de bulletins de paie traités

au cours du mois, multiplié par le coût unitaire de 35 euros. Ce remboursement sera effectué sur la base d'un certificat administratif établi par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

A titre d'information, les effectifs permanents qui seront traités au sein de ce « pack RH » (*effectifs arrêtés au 31 octobre 2018*) sont de 1 agent et 1 élu indemnisé, soit un volume mensuel de 2 bulletins de paie.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de la prestation de services « pack RH » pour le compte du Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage,
- **ACTE** l'adhésion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage au service « pack RH » à compter du 1^{er} janvier 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Fait à Authume,
Le 20 décembre 2018
Le Président, Jean-Fascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Principale
- Syndicat Intercommunal des Eaux du Recépage

